

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 15 NOVEMBRE

ENCORE LUI!

Il y a bien des jours, n'est-ce pas, que nous n'avons causé de ce bon M. Goblet et que le temps vous en dure? Oh! nous ne l'oublions pas; c'est lui qui s'enfermait — on ne sait pourquoi — dans la boudoir du mulisme. Enfin, heureusement, il est sorti de son trop long et inquiétant silence. A deux reprises différentes, appelé par la voix mystérieuse qui poussait à la marche et au triomphe les apôtres, il vient d'accomplir le pèlerinage obligatoire au Salon des Familles de Saint-Mandé, ce sanctuaire privilégié des radicaux, des socialistes, des gobeletteurs de toute espèce, de toute nuance et, là, il s'est expliqué carrément.

Il a dit, du ton le plus net, « qu'il était et resterait candidat d'opposition; mais que, s'il s'alliait au radicalisme, s'il confinait au socialisme, il répudiait absolument le collectivisme. » Du nez que devaient faire, à cette solennelle déclaration, qu'ont fait MM. Guesde et Jaurès, vous trouverez le diamètre dans le Père Peinard, le Chambard et autres paperasses Allemanistes qui n'hésitent point à le qualifier de « Bourgeois encrassé ». Opposant au dogme abortif et ridicule de l'État-Providence la liberté du rit yen, « l'État — a-t-il proclamé — ne saurait substituer son omnipotence à l'initiative industrielle. J'ai voté — ajouta-t-il — contre le relèvement des droits sur les blés étrangers, parce qu'il aurait eu pour conséquence logique l'établissement du monopole pour l'État de la vente des blés, puis de tous les objets de consommation. Et je n'admettrais jamais l'État seul commerçant, seul industriel, seul producteur. »

C'était clair, dites, et on ne pouvait rien souhaiter de mieux. Attendez, ce n'est pas tout et il semble, en vérité, que M. Goblet n'ait rien négligé pour préciser et accentuer son attitude. A propos de son vote contre l'emploi du produit de la conversion au dégrèvement de l'impôt foncier, l'orateur a dit que, s'il avait pris cette position, c'est qu'il était « un homme de gouvernement » et qu'il avait jugé que les 75 millions de la conversion étaient nécessaires à « l'équilibre du budget. »

Homme de gouvernement! équilibre du budget! voilà des mots qui doivent sonner bien désagréablement aux oreilles des « amis »!

Décidément, on m'a changé mon Goblet. Je n'y reconnais goutte.

Pour comble d'embrouillamini, voilà que son auditoire, — des « purs » cependant, des gars à poil et à crocs, qui ne mâchent point leur pensée, — lui vote, à l'unanimité qui pis est, un ordre du jour approuvateur de ses prétendues hérésies, de ses soi-disant renégations! Aussi, ce qu'on l'a blagué, râclé, dépiauté, le lendemain, tant en haut qu'en bas, chez les francs réacs, chez les ralliés, dans le camp opportuniste, chez les radicaux, dans les « essai-mains » dynamitards, c'est rien de le dire!

Et le bonhomme s'est rebiffé! et il a récidivé le coup de glotte, très justement, estimons-nous. Et, pas plus tard que dimanche dernier, il vous ramassait, au demi-cercle et « aux petits oignons », contradicteurs et insulteurs, avec non moins de succès auprès de son public. Par exemple — entre nous — il en a

lâché une raïle, quand il est venu jurer que « depuis vingt-cinq ans, il n'a jamais changé ». Les uns avalaient ce lapsus *memoriae* sans broncher, par crainte de peiner un brin le « camarade »; les autres prenaient cette attestation légèrement hasardée par une audacieuse ironie, une fêr ce allusion aux retournements de veste si fréquents dans le basirigue du Palais-Bourbon et c'est, à notre avis, le seul parti raisonnable à prendre, car, avec ce diable de Goblet, on peut espérer toutes les surprises. Il fut assourdi d'applaudissements, parait-il, asphyxié de fleurs; rien de plus naturel ni de plus mérité. N'empêche qu'il nous est — à nous personnellement — resté sur le cœur un pavé si lourd que nous demandons à l'éminent politicien l'autorisation de l'expectorer sous la chaste lumière des cieux.

O Monsieur Goblet! La main sur la conscience, est-il permis, à un penseur tel que vous, d'exhumer ces vieilles guenilles poulieuses, la révision de la constitution et la séparation de l'Église et de l'État, quand vous avez tant de sujets chauds d'actualité à discuter, tant de mots-obus à lancer, ne fut-ce que l'injure — un tantinet rancie, j'en conviens — sur M. Casimir Perier, sur « l'homme d'Anzin »! Votre inépuisable imagination vous eut, certainement, fourni un sarcasme tout frais, inédit. Hélas! à quelle cause attribuer cette défaillance, ce plongeon encore plus désastreux qu'inattendu au fond de la rengaine et de la sourde banalité? A quelque attaque de sénilité apoplectique? Nous n'y croirons pas. Nous voyons, nous les impartiaux, — et nous jugeons être dans le vrai — en cette résurrection de formules et de programmes perruqueux, véruqueux, conservés parmi les seuls squelettes de 1848, une autre et plus mortelle ironie dont les vieux de la vieille, les « trous de balle » — a dit Théophile Gautier — ne se relèveront jamais plus.

Et maintenant que vous avez enfoui, définitivement et pour toujours, ces rogatons nido-reux d'un thème oratoire et d'une opinion également fossiles, allez de l'avant, ouvrez encore vos ailes, Monsieur Goblet. Nous buvons le verbe à vos genoux.

La circulaire de M. de Giers

Le *Fremdenblatt*, journal « officieux » de l'Empire d'Autriche, commentant la circulaire du ministre des affaires étrangères de Russie et les déclarations de l'Empereur, d'après lesquelles il poursuivra la politique pacifique, loyale et ferme de son père, et entretiendra des relations amicales avec toutes les puissances, dit que ces déclarations produiront partout un effet des plus favorables, car elles démontrent que les grandes forces de l'Empire de Russie sont toujours mises au service de la paix.

Nicolas II, dit le *Fremdenblatt*, sera comme son père, le gardien de la paix européenne. L'Europe accueillera avec satisfaction ces déclarations faites au nom de l'Empereur par un ministre sage et expérimenté, M. de Giers, qui, depuis des années, remplit ces hautes fonctions dans un esprit de conciliation et de modération qui a acquis la confiance de son souverain et l'estime de tous les cabinets, ne s'est jamais écarté des principes qu'il exprime aujourd'hui et a toujours été un interprète

convaincu et fidèle de la politique pacifique de l'Empereur.

L'expédition de Madagascar

Voici le texte du projet de loi relatif à la demande de crédits pour l'expédition de Madagascar :

« Article 1^{er}. — Il est créé parmi les services spéciaux du Trésor un compte intitulé : « Dépenses de l'expédition de Madagascar. »

« Il est ouvert aux ministres de la guerre et de la marine, au titre de ce service spécial, des crédits montant à la somme totale de 65 millions répartie ainsi qu'il suit :

Ministère de la guerre

Chap. 1^{er}. — Solde, 10,000,000. — Chap. 2. — Substances, 6,050,000. — Chap. 3. — Habillement et campement, 3,000,000. — Chap. 4. — Service de santé, 2,500,000. — Chap. 5. — Transports par terre et par rivières, 8,000,000. — Chap. 6. — Remonte et harnachement, 6,600,000. — Chap. 7. — Artillerie, 1,500,000. — Chap. 8. — Génie, 2,500,000. — Chap. 9. — Dépenses diverses et imprévues, 3,350,000. — Total, 43,500,000.

Ministère de la marine

Chap. 10. — Câble de Mozambique à Majunga, 3,000,000. — Chap. 11. — Renforcement de l'escadre en 1895, 700,000. — Chap. 12. — Transports maritimes, 11,700,000. — Chap. 13. — Commandement à Majunga et occupation de Tamatave, 2,600,000. — Chap. 14. — Renforcement de la division navale de l'océan Indien en 1895, 3,500,000. — Total, 21,500,000. — Total général, 65,000,000 de francs.

« Art. 2. — Pour pourvoir aux dépenses prévues à l'article premier, le ministre des finances est autorisé à remettre la Caisse des dépôts et consignations ou à négocier, jusqu'à concurrence d'une somme de 65 millions de francs, des obligations amortissables au moyen d'annuités terminables en 1923. »

INFORMATIONS

Voyage de M. le duc d'Orléans

Le *Gaulois* annonce que M. le duc d'Orléans se rendra prochainement à « Vienne », chez M. le duc d'Alençon, et qu'à son retour il « invitera » quelques amis de France à venir le voir à Bruxelles.

L'information, ainsi donnée, comporte certaines inexactitudes.

M. le duc d'Orléans doit quitter Stowe-House demain vendredi et se rendra directement chez son cousin, M. le duc d'Alençon, non pas à Vienne, mais dans le Tyrol. Le prince sera accompagné dans ce voyage par le comte de Gramont, frère des ducs de Gramont et de Lesparre.

A son tour, M. le duc d'Orléans s'arrêtera pendant quelques jours à Bruxelles où il recevra ses amis de France.

Promotion de Généraux

Une promotion de généraux de brigade vient d'être arrêtée par le ministre de la guerre.

Doivent y figurer : MM. les colonels Chamois, de la maison militaire du Président de la République; Cardot, commandant militaire de la Chambre; Blanchot, commandant militaire du Sénat; Battisti, commandant du Prytanée militaire.

Le testament du Tsar

Le journal *l'Italie* a reçu de Saint-Petersbourg à la date du 12 la dépêche particulière suivante :

« Le testament du tsar Alexandre III s'occupe presque exclusivement de politique.

« Le Tsar recommande vivement à son successeur de suivre la même politique que lui à l'intérieur et à l'extérieur, parce qu'en dehors de cette politique, il n'y aurait pas de prospérité pour la Russie.

« Il dit que le régime constitutionnel en Russie est une utopie.

« Il conseille au successeur de maintenir de toutes ses forces la paix, de considérer toujours la Russie comme la grand-mère de tous les Slaves, et de renforcer de plus en plus l'amitié avec la France, pour maintenir l'équilibre en Europe. »

Le repas des pauvres à Pétersbourg

Saint-Petersbourg, 13 novembre. — A l'occasion des obsèques de l'Empereur Alexandre, on a servi un repas à cinquante mille pauvres de Saint-Petersbourg en neuf endroits de la ville.

Conformément à l'usage, les pauvres ont emporté en souvenir une partie de la vaiselle, comme les cruches contenant de la bière.

Le cardinal-archevêque de Tolède

Le cardinal-archevêque de Tolède a eu, avant-hier, une légère attaque d'apoplexie. Le *Liberal* dit que l'on croit que l'état du cardinal est dû aux ennuis que lui cause l'opposition qui est faite, à Rome, à son projet de concile national.

Une sœur tuée

Toulon, 13 novembre. — Un certain Romagnoli, repris de justice renvoyé de l'hôpital pour mauvaise conduite, a tué, à l'hôpital du Saint-Esprit, une sœur de charité.

Quelques conscrits

Hier, s'est effectué, à Paris, le départ du contingent appelé pour trois ans, dont font partie, on le sait, MM. Mirman et Max Lebaudy.

Citons parmi les autres conscrits de marque : M. Roger de Martel de Janville, dont la mère est connue sous le pseudonyme de Gyp; le jeune Hyacinthe Loyson, le fils du père Hyacinthe; l'arrière-petit-neveu du maréchal Ney, M. Jean Ney, duc d'Elchingen, fils de la princesse de Mingrèlie; M. Magnan, le troisième fils du général Magnan; M. Raoul du Marousssem, qui appartenait à la presse sportive, etc., etc., et le frère de M^{lle} Jane Harding, de la Comédie-Française.

Les faux de M. Tardieu, ancien maire d'Arles

L'instruction ouverte par le parquet de Tarascon contre M. Tardieu, ancien maire d'Arles, détenu pour malversations et faux en écritures, a amené l'arrestation à Arles de Félix Derelz, ancien architecte en chef de la mairie, et Jacques Blanc, employé à la voirie, inculpés de complicité dans les faux commis par M. Tardieu.

Incendie à la caserne de Cahors

Cahors, le 14 novembre. — Hier soir, vers dix heures, un commencement d'incendie a éclaté à la caserne du 7^e de ligne, dans un magasin d'habillements.

Le feu a été rapidement éteint.

Les dégâts sont évalués à 10,000 fr.

Terrible incendie

La *Gazette d'Elberfeld* annonce qu'un grave incendie a eu lieu dans la rue de Kipdorf. Sept personnes qui habitaient la maison incendiée et un gardien de paix qui était accouru à leur secours ont été asphyxiés ou brûlés.

Un massacre

Une scène horrible s'est passée à Weilk Bankhofer, dans le Wurtemberg :

Un paysan, âgé de 25 ans, est devenu tout à coup fou furieux. Saisissant un vieux sabre appendu à une muraille, il a tué son père. La mère, accourue aux cris de son mari, a reçu plus de vingt coups de sabre et se trouve dans un état désespéré.

Le fou s'est précipité, toujours armé, dans la rue et a massacré un maçon, vieillard de 66 ans. Enfin, il s'est dirigé sur le village voisin d'Ailingen et a blessé grièvement trois paysans.

On est enfin parvenu à ligotter le malheureux qui a été emprisonné.

Les Employés des Chemins de fer DE L'ÉTAT

A MM. les SÉNATEURS et DÉPUTÉS

« Messieurs,

« Les soussignés, interprètes autorisés de tout le personnel des Chemins de fer de l'État, ont l'honneur de vous exposer la situation dans laquelle ils se trouvent, relativement à leur Caisse de Retraite, et ils vous prient, respectueusement, de l'examiner avec la plus grande bienveillance possible.

« Les agents du Réseau de l'État, commissionnés ou classés, dont la retraite est réglée par un décret du Président de la République en date du 13 janvier 1883, bien que très reconnaissants pour les hommes bienveillants qui ont participé à la réglementation de cette caisse, et dont ils sont heureux ici de leur exprimer leur profonde et vive reconnaissance, constatent toutefois que cette Caisse de retraite accordée après 20 années de service et 50 ans d'âge pour les uns, 25 années et 53 ans d'âge pour les autres, n'en constitue pas moins une garantie insuffisante pour un personnel qui, en activité de service, travaille avec intelligence, avec énergie, avec dévouement, espérant avoir, à certain jour, la part qui lui revient, après des années de service nombreuses passées pour l'industrie, le commerce, le public, et même, en certains cas, pour la défense de la patrie, dont nul n'en conserve mieux que les employés de chemins de fer, le culte sacré.

« Les soussignés ont l'honneur de vous faire remarquer notamment que, depuis de longues années, les employés de chemins de fer attendent, de la bienveillance du Gouvernement de la République et de leur Administration, une réglementation proportionnelle des retraites, faisant que les droits acquis après dix ou quinze années par exemple, restent la propriété de l'agent qui a passé son temps le plus productif, l'époque de sa vitalité, au service de l'État. Ils comprennent très bien les difficultés budgétaires qui auraient pu leur être opposées, il y a quelques années, mais avec les ressources nouvelles provenant de l'augmentation des trafics de ces derniers temps (la diminution des prix des tarifs de transport en étant une preuve évidente), il serait facile, sans aucune aggravation pour le budget, de leur donner la somme de satisfaction qu'ils sont en droit d'attendre.

« Examinée attentivement, consciencieusement, la réglementation actuelle constituée,

d'ailleurs, presque une loterie, étant donné le petit nombre qui arrive à atteindre le but, le plus grand nombre, contraints qu'ils sont souvent de rompre le contrat avant l'heure, par suite de maladies ou blessures contractées en service, ou pour d'autres causes indépendantes de leur volonté.

« Aussi espérons-nous que les représentants du Pays, reconnaissant le sentiment qui nous guide, le bien fondé de notre requête, voudront bien donner droit à notre réclamation en nous faisant participer à une retraite proportionnelle, basée sur les années de service passées à l'Administration.

« Il est indéniable que chaque année passée au service de l'Administration donne droit à 1/25^e de la retraite payée à cinquante ans d'âge; ce droit proportionné sur la moitié du traitement réel au moment de la cessation du service.

« Ce n'est pas la première fois que les représentants du Pays reconnaissent le bien fondé des revendications des classes laborieuses! — Pour les ouvriers de la marine, le gouvernement n'accorde-t-il pas une retraite dont le minimum est de 600 francs après 25 années de service et 50 ans d'âge; et cependant, pour les ouvriers des ports et établissements maritimes, il n'est fait qu'une retenue de 5 0/0 sur des salaires dont la moyenne ne peut être comparée aux sommes accumulées des Compagnies de chemins de fer et de leurs agents? Ils ont également la faculté de se retirer après 25 ans de service, avant 50 ans d'âge.

« Déjà la sollicitude des représentants du peuple s'est manifestée pour l'armée! Quelle classe de travailleurs, plus que la nôtre, se reliant à elle pour la défense du sol national, possède plus que nous le culte de la Patrie?

« Une compagnie de chemins de fer elle-même, celle d'Orléans, devançant, au surplus, en quelque sorte, l'œuvre des législateurs, fait participer ses employés à une retraite proportionnelle, quel que soit le nombre des années de service desdits agents. Cette façon de faire, de la part d'une de nos plus grandes compagnies de chemins de fer, est la démonstration évidente de la facilité avec laquelle on pourrait nous accorder notre retraite proportionnelle, si désirée de tous.

« Ce simple exposé suffirait pour démontrer la situation d'infériorité dans laquelle nous nous trouvons; situation aggravée par une responsabilité incessante, par les risques auxquels sont exposés chaque jour les employés de chemins de fer, et cependant, ces modestes, qui font souvent abnégation de leur vie dans des circonstances périlleuses, avec des actes de dévouement le plus souvent inconnus ou méconnus; ce sont ces hommes, qui sont les meilleurs défenseurs de la République et de ceux qui ont en mains les destinées de la France.

« Ainsi donc, Messieurs les Sénateurs et Députés, ils espèrent compter sur votre haute justice dans la question qui les occupe, comme le gouvernement, nos représentants républicains, notre administration et nos chefs, peuvent compter sur nous.

« C'est dans cette conviction entière, Messieurs, que nous vous prions d'agréer l'assurance de notre sincère dévouement. »

Suivent les signatures des délégués.

BULLETIN FINANCIER

14 novembre 1894.

La hausse n'a pas persisté aujourd'hui et on a ouvert en sensible réaction sur hier. Ce sont

nos rentes qui sont les plus affectées, il est vrai que le mouvement d'hier avait été très brusque et avait un peu surpris. On se préoccupe un peu des retraits des Caisses d'épargne et aussi de ce que coûtera l'expédition de Madagascar.

Le 3 0/0 finit à 102.47 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit, de prime abord très fermes, sont un peu influencées par la baisse de la rente. Le Foncier de 920 revient à 918.75. Le Crédit Lyonnais se maintient bien à 770.

Nos grands chemins sont bien tenus. Le Lyon est à 1.421.25, l'Orléans à 1.478.75.

Le Suez maintient son avance d'hier. L'Italien qui avait repris sur hier finit comme hier à 84.33. L'Extérieure est à 72 9/32 après 72 5/8.

Légère réaction des fonds ottomans.

Les actions de la Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux sont à 511.25.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris

Les crucifix dans les Écoles

Cette question du droit du crucifix à figurer dans les classes des écoles primaires, vient de se poser à nouveau dans l'Isère. Voici de quelle manière :

Au cours des vacances, M. le Maire de Tencin ayant fait placer, dans les salles de l'école communale, deux crucifix, l'instituteur lui a écrit ainsi qu'à l'inspecteur primaire pour dégager sa responsabilité. Le maire a répondu à la lettre de l'instituteur :

« Monsieur l'inspecteur,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre de ce matin.

« En portant à la connaissance de M. l'Inspecteur primaire le fait que vous me signalez, vous faites sans aucun doute votre devoir; mais vous pourrez ajouter que j'ai cru devoir faire le mien, en plaçant moi-même un crucifix dans chacune des écoles de garçons, et que j'entends bien les y maintenir. Cet emblème religieux n'a rien de séditieux, et il n'aurait jamais dû être enlevé.

« C'est du reste pour ne pas engager votre responsabilité ou celle de votre adjoint, M. Bigillion, que j'ai placé ces crucifix en votre absence. Je n'avais pas à vous prévenir et j'en prends toute la responsabilité, sachant très bien que l'indépendance et les manifestations les plus naturelles d'un « caractère » ne sont plus à l'ordre du jour.

« Chacun saura me rendre, du reste, la justice que je suis très libéral, et je me plais à penser qu'aucun conflit n'est à craindre entre l'Administration et moi.

« Agréez, etc.

« Le Maire de Tencin,

« Marquis DE MONTEYARD. »

Nous attendons avec une certaine curiosité ce que fera l'inspecteur d'Académie; mais voilà un bien bel exemple que nous signalons à tous ceux qui se demandent comment il faut

s'y prendre pour faire rentrer le crucifix à l'école. M. le Maire de Tencin a très crânement résolu la question. Il faut faire comme lui.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 15 Novembre

Observations de M. DAVY, opticien, plac de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 10°	
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 9°	
Midi,	75.2 m/m	au-dessus 10°	
Hausse,	m/m		
Baisse,	m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus 9°	

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du mardi 13 novembre

Scrutin sur la discussion des articles de la proposition de loi de M. Dejeante ayant pour but de venir en aide aux ouvriers en chômage.

Pour, 144 voix; contre, 342.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

— Scrutin sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit pour la représentation de la France aux obsèques de l'Empereur de Russie.

Pour, 480 voix; contre, 18.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

Percepteurs

Par arrêté du ministre des finances, en date du 18 octobre 1894 :

M. Lemoine, percepteur de Saumur, est nommé à la perception de Coursan (Aude), en résidence à Narbonne;

M. Boissière, percepteur de Bouillargues (Gard), en résidence à Nîmes, est nommé à la perception de Saumur, en remplacement de M. Lemoine.

Receveur ruraliste

M. Fichot vient d'être nommé receveur ruraliste aux Tuffeaux, en remplacement de M. Patry.

La cherté des vivres

A Rouen, sans que les habitants aient eu besoin de le demander, le maire est intervenu tout récemment auprès des boulangers et des bouchers pour réclamer une diminution des prix du pain et de la viande, et ceux-ci viennent de faire droit à ses réclamations.

Société de N.-D. du Fort de Saumur

La Société de N.-D. du Fort va donner à ses amis et bienfaiteurs la représentation de *Garcia Moreno*, drame en vers des plus intéressants, dû à la plume éloquente du P. Tricard S. J.

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Cependant, la compagnie du « Colbert », appuyée du reste des bataillons de débarquement, s'est élancée vers la Casbah.

La forteresse est muette. Elle semble défilier tranquillement l'attaque.

— Aux portes! commandent les officiers.

Les portes, à l'ogive maure, sont épaisses, faites d'énormes soliveaux reliés de fer.

L'œil devine deux enceintes et un chemin de ronde. On s'approche avec précautions. Le feu éclate sur la crête des murs. Du côté des nôtres, des hommes tombent.

Les marins ripostent. Leur feu doit faire des ravages, car l'accès de la porte principale devient possible.

On essaie des pétards. Ils fendent le bois, mais ne déplacent pas l'énorme masse.

Alors, le lieutenant de vaisseau Lafont s'approche suivi d'une escouade de torpilleurs.

Des deux côtés de la porte les assaillants

s'arrêtent. Ils attendent qu'on leur ait ouvert le passage.

Deshars est là, tête nue, pour rafraîchir son front couvert de sueur.

Les torpilleurs s'avancent. Un feu terrible s'ouvre sur eux. N'importe! Ils accrochent aux ais de fer de la porte une cartouche de fulmicoton, et y fixent les fils qui se relient à la pile. A cinquante pas en arrière, on a placé le caisson qui contient celle-ci. Une minute d'anxiété s'écoule. Les Arabes vont-ils attendre l'explosion?

Deux coups de fusil, tirés d'en haut, abaissent deux matelots. Les enragés, ils tiennent jusqu'au bout.

Le lieutenant de vaisseau Lafont lève son sabre. On entend le signal.

— Feu!

Une épouvantable détonation éclate.

Le fulmicoton a fait son œuvre.

De l'énorme porte, tout à l'heure imposante et massive, il ne reste plus que des débris broyés, tordus, convulsés, des barres de fer qui frémissent encore, ainsi que des tronçons noirs de serpents matifs.

Et, à travers la fumée qui se dissipe, les marins peuvent voir une cinquantaine de corps

entassés contre le seuil, des cadavres horriblement déchiquetés, des blessés qui font entendre d'affreuses plaintes.

Au-delà, s'ouvre un corridor, et, par derrière, la principale cour centrale de la forteresse.

Mais, on ne s'arrête pas à considérer le tableau. Tout au fond, des insurgés se laissent voir, les fusils en joue. Il faut en finir.

Ici, encore, le cri : « En avant! » retentit.

Les clairons et les tambours sonnent la charge.

Les marins se jettent, tête baissée, dans le couloir. Ils enjambent les cadavres. Le lieutenant de vaisseau Lafont s'élanche le premier.

De nouveau, la baïonnette fait rage.

Nouvelle porte, — ou plutôt poterne. Deshars accourt. Cette fois, un pétard suffira.

L'officier n'attend pas.

Il écarte ses hommes.

— Restez-là, vous autres, crie-t-il.

Et, l'engin en mains, il atteint le battant, glisse le pétard sous le jour du seuil, et donne l'ordre d'établir la communication.

Mais, il n'a pas prévu l'effort de la communication.

La porte joue, soulevée par l'expansion de la poudre. Une traverse énorme, classée avec

la force d'une catapulte, frappe le jeune officier en pleine poitrine.

Deshars fait entendre un sourd gémissement. Il tombe.

— Au capitaine! A moi, garçons! — crie la voix de Le Guyen.

Et il relève son chef, mortellement blessé, l'emporte hors de la place, l'adosse au mur à l'ombre.

Des matelots sont accourus.

— Le médecin, — demande le quartier-maître, — amenez le docteur, garçons.

Deshars ouvre les yeux. Un pâle sourire glisse sur ses lèvres. Il remercie Le Guyen de sa main défaillante.

— Inutile, mon brave. — C'est fini. — L'aumônier passe là précisément. — Un grand vieillard à barbe grise. Borsand est à ses côtés.

Et, tandis que Philippe, le cœur gros de larmes, soutient la tête de son ami expirant, le prêtre lève la main et absout l'âme qui retourne à Dieu.

— C'est fini, — a prononcé Deshars étreignant une dernière fois les doigts de son ami.

Oui, c'est fini, le héros est mort, mort comme ses compagnons, Pichon, Landais, Guéguen, Luizen, — comme mourra tout à

On connaît la vie admirable de ce grand chrétien, qui s'appelle Garcia Moreno; devenu président de la République de l'Equateur, il ne cessa d'être en butte aux attaques furieuses de la Franc-maçonnerie, qui ne pouvait lui pardonner son attachement invincible à l'Eglise catholique et à Pie IX. Après bien des complots, bien des pièges, auxquels il n'échappa que par miracle, Moreno succomba, lâchement poignardé par un sicaire franc-maçon, au moment où il rentre dans son palais de Quito.

L'auteur, dans des vers pleins de verve et de chaleur, a su mettre en scène les derniers jours de l'illustre victime: d'un côté, c'est la haine sourde, implacable des sociétés secrètes contre l'Eglise et Moreno qui la protège; de l'autre, c'est la foi magnanime, l'amour passionné du bien, la résignation sublime du héros chrétien, que rien ne peut arrêter dans l'accomplissement du devoir.

La Société de N.-D. du Fort peut donc compter sur de nombreux spectateurs, dans les deux soirées qu'elle donnera dimanche 18 novembre et le jeudi suivant 22. Cette dernière représentation est réservée aux bienfaiteurs de l'œuvre: pour la soirée de dimanche 18 courant, on peut toujours se procurer des cartes d'entrée en s'adressant au siège de la Société, rue Basse-Saint-Pierre, 6.

Cour d'Assises de Maine-et-Loire

Audience du 13 novembre

Affaire Lizé. — Infanticide

La nommée Jeanne Lizé, âgée de 32 ans, demeurant à Cossé (Maine-et-Loire), cultivatrice, est accusée d'infanticide et de suppression d'enfant.

A l'audience elle a avoué son crime avec toutes les circonstances qui sont particulièrement horribles.

M^e Affichard était chargé de la défense.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif sur toutes les questions, mitigé par les circonstances atténuantes.

Jeanne Lizé est condamnée à cinq ans de travaux forcés.

Les empisonneurs de Saint-Georges

C'est aujourd'hui que vont comparaître devant la Cour d'assises Marais et sa femme, les deux misérables dont nous avons raconté l'horrible crime: ils ont empoisonné de concert l'un sa femme, et l'autre son mari, pour se marier ensemble ensuite.

On nous raconte qu'à la prison, Marais a été tout à fait désespéré un moment: les autres prisonniers lui avaient fait entendre qu'on allait l'accuser encore d'un autre assassinat et qu'alors il n'y avait plus pour lui aucune rémission. C'était une pure fantaisie, et quand le malheureux fut rassuré sur ce point, il mani-

l'heure le vaillant aspirant Léonnet, presque un enfant.

L'adjudant-major Borsand fait emporter le corps vers les embarcations. Il revient lui-même au combat.

Il est quatre heures. La Casbah est prise; prise aussi la ville européenne, les magasins et le cimetière.

On se bat encore dans la ville arabe.

Les insurgés font une dernière tentative désespérée.

Cinq ou six cents cavaliers des goums rebelles se sont reformés en rase campagne, au sud de la ville. Ils aperçoivent une demi-section du Colbert, trente hommes à peine, qui, un instant, s'est arrêtée pour prendre quelque repos. Ces trente hommes, sous les ordres d'un aspirant, sont là, sans souci, sans prévoyance. Les insurgés poussent un hurra et accourent bride abattue.

De la plage, Borsand a vu le danger. Il rallie une quarantaine d'hommes et s'élance au pas de course vers ses compagnons menacés.

— Garde à vous! — crie-t-il.

Les matelots ont ressaisi leurs armes. En un clin d'œil, ces soixante-dix hommes se forment en carré. Une décharge générale des krapal-

fésta une joie indicible. Il compte même que pour le crime dont il aura à répondre aujourd'hui, il ne risque pas plus de deux ou trois ans de prison!!!

Une évasion à la prison du Mans Capture de l'évadé

Le nommé Batteau, Alfred, âgé de 20 ans, journalier à La Fontaine-Saint-Martin, le même qui s'est échappé dernièrement de la prison de La Flèche, en plein jour, était à la prison du Mans depuis quelques jours.

A sept heures, mardi soir, il s'est encore évadé de la prison du Mans.

Un cordon de gendarmerie a d'abord été placé aux alentours du mur d'enceinte de la prison, mais il était sans doute trop tard, car Batteau, recherché par ses gardiens, n'avait pu être retrouvé.

Batteau aurait escaladé le mur d'enceinte au moyen d'une perche servant aux ouvriers maçons.

Dernières Nouvelles

Batteau a été arrêté, hier matin, vers 8 heures, chez M. Simon, jardinier au Mans, à l'angle de la rue du Tourniquet et de la rue des Mûriers.

M. Simon étant allé dans sa cave à 7 h. 1/2, fut très surpris de trouver assis, sur les marches, un homme, tête nue, chaussé de chaussons de tresse et portant le costume des prisonniers.

Il le questionna et apprit de suite à qui il avait affaire.

Batteau déclara avoir passé la nuit dans l'intérieur de la cave, comptant repartir le matin de très bonne heure, après avoir pris un peu de repos.

Il ajouta: « Mais le saut que j'ai fait hier soir, du haut du mur par terre, m'a tellement assommé les pieds qu'il m'a été impossible de faire un pas ce matin. Je suis donc forcé de me laisser reprendre, j'ai les pieds absolument meurtris. »

Une voiture de place fut manœuvrée, deux gardiens sautèrent dedans et l'attelage alla chercher l'évadé. Cinq minutes après, il était réintégré à la prison.

La durée de la digestion pour les divers aliments

Bœuf rôti, 3 heures; bifteck sur le gril, 3 heures; bifteck à la poêle, 4 heures; bœuf salé bouilli, 4 h. 15 m.; mouton rôti, 3 h. 15 m.; agneau bouilli, 2 h. 30 m.; porc rôti, 5 h. 15 m.; porc rôti à la poêle, 4 h. 15 m.; saucisses, 4 heures; pieds de cochon, 1 heure; veau bouilli, 4 heures; poulet fricassé, 3 h. 45 m.; poulet rôti, 4 heures; canard rôti, 4 heures; dinde, 2 h. 30 m.; œufs durs, 3 h. 30 m.; œufs à la coque, 3 heures; huîtres crues, 2 h. 55 m.; huîtres cuites, 3 h. 30 m.; lait, 2 h. 15 m.; truite, saumon bouillis, 1 h. 45 m.; tripes frites, 1 h. 30 m.; bouillon

chek accueille les agresseurs et leur jette une trentaine de cavaliers à terre.

Mais l'élan des chevaux est donné. Toute la charge vient fondre sur les baïonnettes du carré. Elle s'éparpille et tourbillonne sur ses faces. Les longs pistolets des Arabes tuent ou blessent dix matelots.

Tout à coup les Arabes reculent. A cinquante pas leur masse se scinde. Ils se disposent à attaquer le carré sur deux faces opposées simultanément.

Sur un signe de Borsand, le clairon sonne la retraite. Sans attendre le choc, les matelots déciment d'un feu terrible leurs adversaires. Puis rompant leur ordonnance, ils viennent se reformer en un triangle dont le mur de la Casbah forme la base.

(A suivre.)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie FERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

(bœuf et légumes), 4 heures; bouillon (poulet), 3 heures; pommes de terre bouillies, 3 h. 30 m.; haricots bouillis, 2 h. 30 m.; betteraves, 3 h. 45 m.; choux, 4 h. 30 m.; carottes, 3 h. 15 m.; panais, 2 h. 30 m.; riz, 1 heure; navets, 3 h. 30 m.; pain de froment, 3 h. 30; pain de maïs, 3 h. 15; fromage, 3 h. 30; gâteau aux pommes bouillies, 3 h. 30.

Nous voilà donc renseignés. Un repas comprenant des pieds de cochon, du saumon bouilli, des tripes frites et du riz sera promptement expédié; mangiez, au contraire, du porc rôti, du bœuf et du chou bouilli, et vous en aurez pour quatre ou cinq heures.

Nous protestons au nom du vénérable pot-au-feu.

Marché de la Villette

Prix moyen du kilog. de viande pour la semaine du 25 octobre au 1^{er} novembre 1894.

Bœufs, 1 fr. 51. — Veaux, 1 fr. 99. — Moutons, 1 fr. 74. — Porcs, 1 fr. 46.

En 1893, le bœuf coûtait 1 fr. 32; le veau, 1 fr. 87; le mouton, 1 fr. 62; porcs, 1 fr. 35.

TABLEAU indiquant le prix du quintal de blé sur les principaux marchés de France et de l'étranger, arrêté à la date du 3 novembre 1894 (75 kilogrammes par hectolitre de blé).

Paris, 17 fr. 50. — Lyon, 16 fr. 75. — Rouen, 16 fr. 90. — Toulouse, 17 fr. 05. — Nancy, 17 fr. 50. — Chartres, 15 fr. 85. — Bergues, 17 fr. 15. — Dijon, 17 fr. 40. — Berlin, 16 fr. — Vienne, 13 fr. 95. — Londres, 11 fr. 05. — Bruxelles, 11 fr. — New-York, 10 fr. 25. — Chicago, 9 fr. 65.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 13 novembre. — Marcel-Louis-Gabriel Patée, rue Beaurepaire, 12; — Georges Grandjean, à l'Hospice; — Yvonne-Marie-Louise Abraham, rue Saint-Jean, 51.

Le 14. — Georges-Joseph-Cyprien Demange, rue Nationale, 33.

Les meilleurs potages se font avec le Tapioca Rils.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 1/2. — Rideau, 8 h. 1/2. Direction G.-A. Carpit

JEUDI 15 Novembre 1894

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de

M^{me} Segond-Weber

De la Comédie-Française

M. Alexis CHARPENTIER

De la Comédie-Française

PHÈDRE

Tragédie en 5 actes, de RACINE

M^{me} SEGOND-WEBER jouera le rôle de Phèdre. M. A. CHARPENTIER jouera celui de Thésée.

ON COMMENCERA PAR:

Les FOLIES AMOUREUSES

Comédie en 3 actes, de Regnard.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste.

N^o 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 11 Novembre 1894

Versements de 88 déposants (41 nouveaux), 30,092 fr. 03

Remboursements, 37,698 fr. 82

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

MARCHÉS

LONGUÉ, 8 novembre

Blé-froment, l'hectol., 13 fr. — Seigle, 8 fr. — Orge, 10 fr. — Avoine, 8 fr. — Pommes de terre, le double-déc., 4 fr. — Foin, la charretée de 780 kilog., 45 à 50 fr. — Paille, 25 à 28 fr. — Pain, les 6 kilog., 1 50. — Beurre, le 1/2 kil., 4 fr. — Œufs, la douz., 1 15. — Volailles (la couple), 3 à 6 fr.

ANGERS, foire du 12 novembre.

Froment, 1^{re} qté, le double décalitre, 2 70. — 2^e qté, 2 50. — Seigle, 1 60. — Orge, 1 80. — Avoine grosse, 2 fr.; menue, 1 80. — Foin, 1^{re} qté (le quint.), 6 fr.; 2^e qté, 4 50. — Paille de froment, 4 fr. — Paille de seigle, 4 50. — Beurre, le kil., 1 20. — Lard, 1 90. — Chanvre, les 6 kil. 500, 1^{re} qté, 5 75; 2^e qté, 5 50. — Poulets, la couple, 4 25 à 4 50. — Farines, 100 kil., 25 fr. — Viande de bœuf, le kil., 1 40 à 2 fr. — Vache, 1 20 à 1 80. — Veau, 1 40 à 2 40. — Mouton, 2 à 2 60.

BOURGUEIL, 7 novembre

Froment, l'hect., 12 fr. — Orge, 9 50. — Avoine, 8 fr. — Farine, 40 à 43 fr. les 59 kil. — Pommes de terre, 4 50. — Son, 9 fr. — Maïs, 18 fr. — Foin, les 100 kil., 6 fr. — Paille, 2 40, le tout aux 100 kil. — Beurre, 1 80. — Œufs, 1 30. — Oies, 10 50. — Canards, 4 20. — Poulets, 4 40. — Dindons, 15 50. — Marrons, 12 50. — Bois à brûler, le stère, 11 50. — Fagots, le cent, 70 fr.

CHRONIQUE VINICOLE

Le Rupestris du Lot

Le Rupestris du Lot a été nommé par M. de Grasset, qui en avait reçu quelques boutures de l'un de ses correspondants du Lot, qui est, je crois, M. Pellisser de Castro.

Le R. Sijas, le R. Lacastelle, le R. Colineau, le R. Reich, le R. Barry, le R. Saint-Georges à rameaux érigés, sont synonymes du Rupestris du Lot, qui s'appelle encore R. Phénomène à cause de son extraordinaire vigueur.

On le nomme aussi R. Monticola; cette dernière appellation n'aurait pas sa raison d'être d'après quelques ampélographes américains qui considèrent ce Rupestris, non comme un hybride naturel de Rupestris et de Monticola, mais au contraire comme un genre tout à fait particulier.

Le R. du Lot, Phénomène, Sijas, Lacastelle, Reich, Saint-Georges érigé, etc., convient dans un terrain argilo-siliceux, ou argilo-calcaire compact, conservant non de l'humidité, mais une grande fraîcheur en fond pendant l'été.

Planté dans un sol très sec, aride, la végétation de ses greffes pourrait souffrir de la sécheresse, surtout si elle se prolongeait.

A l'état de franc de pied, le R. du Lot et ses synonymes Sijas, etc., mûrit très bien son bois sous le climat de l'Anjou, même par une année aussi peu favorable à l'aoulement du bois que celle de 1894. Ses feuilles sont souvent ponctuées de mélanose, ce dont il ne faut pas se préoccuper autrement. Elles n'ont pas souffert de la gelée à — 7^o du 17 octobre, ce qui est intéressant à signaler.

Les racines du R. Lot ou Sijas ne sont pas plus indemnes de phylloxera que celles du R. Martin, mais elles ne souffrent pas de la présence du parasite, quand elles s'étendent et vivent dans un milieu frais; j'insiste sur ce dernier point.

Le R. du Lot a en plus l'avantage d'être plus réfractaire à la chlorose que le Jacquez, dans des sols crayeux jusqu'à concurrence de 30 à 40 0/0, d'après moi, d'autres prétendent qu'il peut supporter jusqu'à 70 0/0 de carbonate de chaux. C'est peut-être lui demander beaucoup.

Le Rupestris Martin, séparé du R. Ganzin et nommé par M. Couderc dans une plantation appartenant à M. Charles Martin, doit être planté dans un terrain silico-argileux, pierreuse, rocailleux, pauvre en éléments fertilisants, sain en hiver, très sec en été.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix: 4/50 la Bouteille. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, Ph^{en}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

A l'état de pied franc, sa végétation est moyenne, mais le R. Martin est doué de cette précieuse qualité de donner aux greffons qu'il porte un développement tellement vigoureux, que si l'on ne prenait pas l'attention de charger ses greffes d'un plus grand nombre d'œils fructifères, elles souffriraient de la culture.

Le R. Martin est un porte-greffe de premier ordre pour les terrains des coteaux du Layon et de la Loire, qui sont formés par des assises des chistes feuilletés, durs ou demi-durs et arides et secs.

Il convient aussi pour les terres sableuses pauvres provenant de la désagglomération des grès. Mais il ne convient nullement dans les s'ils même légèrement crayeux, il s'y chlorose plus promptement que le Riparia.

Le Rupestris Martin mûrit régulièrement son bois en Maine-et-Loire depuis qu'il y a été introduit. Ses pampres sont encore très verts à ce jour après la gelée du 17 octobre, tandis qu'à côté de lui, d'autres de mauvaises races de Rupestris ont leurs sarments totalement dépoillés de feuilles au lendemain de la gelée.

Les racines du R. Martin portent du phylloxera, mais elles n'en souffrent nullement du moment qu'elles végètent dans le milieu qui leur convient.

Donc, au R. du Lot ou Sijas, etc., les terres argilo-siliceuses et argilo-calcaires compactes restant fraîches en fond pendant les étés secs.

Au R. Martin, au contraire, les terrains ou sableux, ou rocailleux, résultant soit de la désagglomération naturelle ou artificielle des grès et des chistes feuilletés et durs, se s peu fertiles et pas ou très peu crayeux.

On voit, par cela, qu'une partie assez importante des arrondissements de Saumur et de Baugé et que la plus grande portion des arrondissements d'Angers et de Cholet peuvent être reconstituées, soit avec le R. du Lot, soit avec le R. Martin.

Où et comment se procurer de véritable R. du Lot et R. Martin?

Je dois dire tout de suite que nous avons d'ores et déjà en Anjou des carrés de pieds-mères de Rupestris du Lot ou Sijas, et de Rupestris Martin, qui occupent une superficie étendue, chez MM. Brochard, à l'Étang, près la gare du Ferray; Chouteau, au Breuil, de Beaulieu; Fourmond, à Rochefort-sur-Loire; Léon Sécher, à Montjau.

Je ne nomme que ceux-là parce que je sais ce qu'ils ont chez eux et ce qu'ils peuvent fournir.

D'autre part, MM. Ferdinand Bouisset, à Montagnac (Hérault) et Couderr, à Aubenas (Ardèche), possèdent des collections de pieds-mères de Rupestris du Lot et de Rupestris Martin, entre autres, qui ont été si rigoureusement sélectionnées que tout ce que j'ai reçu et vu arriver de chez eux était parfaitement pur.

J'ai répondu aux très justes demandes qui m'ont été adressées par mes correspondants: — Maintenant, à Dieu, va!

A. ROUCHARD.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HIVER 1893-1894

Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne: Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du

réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi: et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéret (halte) Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale et balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Avi. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour de départ.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT.

L'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

La Maison ANDRIEUX, comme pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c. — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Etude de Me LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 9 août 1894, enregistré et signifié;

Entre: M. Joseph Jamin, serrurier, demeurant à Saumur, Grande-Rue, n° 12,

Et M^{me} Léontine-Félicité Daligault, lingère, son épouse,

Il appert: Que le divorce a été prononcé entre les époux Jamin-Daligault, au profit du sieur Jamin.

La présente insertion faite en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du 5 novembre 1894, enregistrée, et en conformité de l'article 247, § 8 du Code civil.

Pour extrait,

LECOY.

Assistance judiciaire. Décision du 9 mars 1891.

C^{ie} Mutuelle d'Assurances-Vie demande un représentant à Allonnes, Fontevault et pour le canton de Gennes.

Ecrire au bureau du journal.

AVIS

La Maison CHATAIN, 20, rue Saint-Nicolas, continue comme par le passé la vente des bois et charbons.

Les clients peuvent donc continuer à s'approvisionner à la maison; ils y trouveront toujours des marchandises de toutes sortes et de bonne qualité.

CARTES DE VISITE DE L'Imprimerie Paul Godet SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

Choisir un numéro à gauche de la Carte et écrire très lisiblement les NOMS.

- | | |
|----|----------------------------------------------------|
| 78 | Julien de Courcelles |
| 32 | GOISLARD-HARDOUIN |
| 65 | Mademoiselle Claire Boissanger |
| 37 | FREDERIC DAVIGNON |
| 70 | Alexandre Severgne |
| 19 | M ^e & M ^{me} EMILE BLANDINIÈRE |
| 58 | Marcel Dehouve |
| 34 | MADAME LÉON DESTOURNELLES |
| 33 | Général K'Hotte |

Modèles pris dans le Spécimen de l'imprimé qui en contient un grand choix 1 fr 50, 2 fr & 2 fr 50 suivant qualité de Carton

Gravure sur pierre, 3 fr. et 3 fr. 50. — Gravure sur cuivre, 4 francs: avec Plaque fournie par le Client, 3 fr.

ENVELOPPES pour Cartes: 0.50 — 0.75 — 0.90

GRAND ENTREPOT DE SUCRE POUR VENDANGES

GOBLET-MAHOUDEAU

Rue Nationale et rue de l'Abreuvoir, 2, SAUMUR

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits		Thé C ^e Coloniale, la boîte	2 80
Menier,	1/2 kil. 1 60	— Le Délicieux, —	1 35
Planteur,	— 1 60	— Mélange d'Amateurs, 50 et 90	
Potin n° 3,	— 1 60	Biscuits recommandés	
C ^e Coloniale,	— 2 20	Montbozon,	la boîte » 65
De santé,	— 1 20	Madeleines-Champagne, id.	1 30

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt: chez M. CHAUXEAU ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.